

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2022

Référence
52_2022

Objet de la délibération
Bons pour les anciens

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	5

Date de la convocation
28/09/2022

Date d'affichage
28/09/2022

Vote
MAJORITE
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 4

L'an 2022 et le 6 Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à M. LEHEUTRE Bruno

Absent(s) : Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : Bons pour les anciens

Comme les précédentes années le Conseil Municipal décide d'offrir un Bon aux anciens de plus de 65 ans pour les fêtes de fin d'année à valoir au magasin Carrefour Contact de Renwez ou de Rimogne.

Pour l'année 2022 le nombre de personnes éligibles est de 126.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant des bons à 40 €.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 06/10/2022

Et

Publication ou notification du :
27/09/2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2022
Le Maire
François DENEUX

